

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 123 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Marcel BENASSI - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 005-1144/07/CC

■ Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement ARVIEUX et ESPERCIEUX à Marseille - Autorisation de subdélégation partielle de l'exploitation à la société Q-PARK Services
DAJ 07/671/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 2/684/CC du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié dans le cadre de contrats d'affermage au groupement constitué entre la société Q-PARK France et la société GAGNERAUD Construction, l'exploitation des parcs de stationnement ARVIEUX et ESPERCIEUX à Marseille. La convention cadre de l'affermage prévoit à l'article 9.2 la possibilité pour le fermier de subdéléguer une partie des missions qui lui sont confiées, avec l'autorisation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à la condition expresse qu'il conserve la responsabilité entière du service.

Dans le cadre de cette disposition, le groupement Q-PARK France/GAGNERAUD Construction a saisi Marseille Provence Métropole en vue d'obtenir l'autorisation de subdéléguer à la société Q-PARK Services, société en nom collectif au capital de 40 000 euros, filiale à 100 % de Q-PARK France, une partie des tâches d'exploitation du service délégué et des missions relatives à la réalisation des travaux d'entretien et de réparation incombant au fermier. Cette subdélégation partielle serait consentie pour une durée au plus égale à la convention d'affermage.

Au vu de l'exposé qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le groupement Q-PARK France/GAGNERAUD Construction à subdéléguer partiellement à la société en nom collectif Q-PARK Services, dans le respect des dispositions de l'article 9.2 de la convention cadre de l'affermage, les missions indiquées ci dessus.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- Les contrats approuvés par délibération n° 2/684/CC en date du 29 juin 2007 relative à la délégation de service public en vue de l'exploitation des parcs de stationnement ARVIEUX et ESPERCIEUX à Marseille et notamment les dispositions de l'article 9-2 de la convention cadre,
- Les statuts de la société Q-PARK Services.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- La demande du groupement Q-PARK France/GAGNERAUD Construction d'autorisation de subdélégation partielle à la Société Q-PARK Services

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Le groupement Q-PARK France /GAGNERAUD Construction est autorisé à subdéléguer partiellement à la société Q-PARK Services, les tâches d'exploitation et les travaux d'entretien et de réparation incombant au fermier, dans le respect des dispositions prévues par l'article 9-2 de la convention cadre relative à la délégation de service public en vue de l'exploitation des parcs de stationnement ARVIEUX et ESPERCIEUX à Marseille.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN